



Ottawa, le 15 mai 2015

Procédures pour les mises en candidatures au Conseil d'administration du RESDAC dans le cadre de l'AGA du 18 juin 2015

Bonjour,

La période de mise en candidature pour les postes d'administratrices et d'administrateurs au CA du RESDAC pour l'année 2015-2016 est maintenant ouverte.

Le contexte de précarité dans lequel navigue le RESDAC depuis un an, à inciter le Conseil d'administration, lors de sa réunion statutaire du 13 mai 2015, à suspendre le processus et la politique d'accréditation ainsi que l'ensemble des procédures et mécanismes prévus dans la politique de mise en candidature.

Le Conseil a donc résolu que les cinq organismes membres – Collège Éducentre, Collège Mathieu, Pluri-elles, AFY et CODACNB – qui ont respecté la résolution PROP.8 – CA 13-09-18¹ pourront ainsi;

1. Participer l'AGA de juin 2015
2. Proposer des candidatures et siéger au CA du RESDAC pour l'année 2015-2016 et ce,
3. Avec tous les droits et responsabilités prévus aux statuts et règlements dévolus aux membres réguliers.

¹ Résolution PROP.8-CA 13-09-18 : Il est proposé par Yvon Laberge appuyé par Paul d'Entremont d'amender :

L'article 1.8 des mesures de transition de la politique d'accréditation du RESDAC de la façon suivante : « **Cette administratrice ou cet administrateur occupera la place du membre régulier au Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2015. Si, à l'assemblée générale de 2015, le membre actuel du RESDAC n'a pas obtenu son accréditation, le poste au conseil d'administration pour cette province ou territoire sera vacant jusqu'à l'accréditation d'un membre régulier selon les politiques en vigueur.** »

Cet amendement n'est valide que dans la mesure où les organismes concernés s'engagent à respecter les démarches et conditions suivantes :

- l'organisme membre s'engage à initier les démarches administratives nécessaires au processus d'accréditation afin de se conformer aux exigences précisées dans les statuts et règlements pour devenir membres réguliers (Article 3. Accréditation/adhésion des membres) ;
- si nécessaire le Conseil d'administration de l'organisme membre s'engage à rencontrer le RESDAC sur ce sujet ;
- les directions des organismes membres et du RESDAC préciseront dans un échéancier les principales activités et le calendrier de réalisation.
- Ces 3 conditions seront présentées dans une lettre d'engagement qui sera déposée au CA du RESDAC au plus tard le 13 novembre 2013, accompagnée d'une résolution du Conseil d'administration des organismes concernés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



1. Composition des délégations

A. Les délégations des organismes suivants seront composées de 3 délégués dont obligatoirement un des délégués est une personne apprenante inscrite dans un programme de formation :

- Collège Educacentre
- Association franco-yukonnaise
- Collège Mathieu
- Pluri-elles
- CODAC-NB

B. Les délégations des organismes membres accrédités :

- Le Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard : quatre secteurs
 - Délégation composée de 4 représentants des secteurs reconnus + 1 personne apprenante inscrite dans un programme de formation (niveaux 1-2);
- Le Collectif de la communauté du savoir (CCS)-Ontario : cinq secteurs
 - Délégation composée de 5 représentants des secteurs reconnus + 1 personne apprenante inscrite dans un programme de formation (niveaux 1-2);
- L'Équipe d'alphabétisation Nouvelle-Écosse (ÉANÉ) : quatre secteurs.
 - Délégation composée de 4 représentants des secteurs reconnus + 1 personne apprenante inscrite dans un programme de formation (niveaux 1-2).

2. Droit de vote

Le RESDAC confirme que les délégués ont chacun un droit de vote et qu'ils doivent être présents pour exercer leur droit de vote et poser leur candidature au poste d'administrateurs ou d'administratrices du Conseil d'administration.

3. Représentation des 5 secteurs et postes vacants

Malgré la suspension de la politique d'accréditation, le RESDAC invite ses membres à proposer des délégués qui permettront de nous rapprocher, le plus possible, d'une composition plus représentative des 5 secteurs.

Nous devons faire des efforts afin de nous rapprocher de l'esprit de nos nouveaux statuts et règlements et présenter dans la mesure du possible, des candidatures des secteurs sous représentés pour atteindre un meilleur équilibre au sein du CA.

4. La situation au CA du RESDAC

A. Postes qui ne sont pas en élection :

- Présidence : Isabelle Salesse
- Île du Prince-Édouard : Donald Desroches

B. 2 postes dans la catégorie « Mandat spécial » pour l'année 2015-2016

- Proposition du Conseil d'administration :
 - Linda Shohet, à titre individuel
 - Geneviève Dorais-Beauregard, CDEACF

C. 7 Postes à combler pour l'année 2015-2016 dans le cadre des élections à l'AGA 2015 :

- 1 représentant-e de la Nouvelle-Écosse
- 1 représentant-e du Nouveau-Brunswick
- 1 représentant-e de l'Ontario :
- 1 représentant-e du Manitoba
- 1 représentant-e de la Saskatchewan
- 1 représentant-e de la Colombie-Britannique
- 1 représentant-e du Yukon

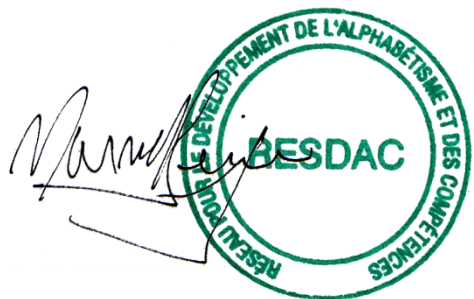
Vous devez également compléter le « *Formulaire de mise en candidature* » et le retourner dans les délais prescrits à la direction générale du RESDAC à l'adresse suivante : directiongenerale@resdac.net

Nous les avons joints avec le présent courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas me contacter.

Je vous remercie de votre collaboration.

La direction générale,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular green stamp. The stamp contains the text "RÉSEAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALPHABÉTISME ET DES COMPÉTENCES" around the perimeter and "RESDAC" in the center.

Normand Lévesque